

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 24162 Numéro SIREN : 901 872 366 Nom ou dénomination : EPIKTET

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2023 sous le numéro de dépôt 13644

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/07/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 291 000		6 291 000
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles	9 215	1 492	7 723
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	31 297	5 383	25 914
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	125 823 874		125 823 874
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 090		10 090
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132 165 475	6 875	132 158 601
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes	5 400		5 400
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	6 186 833		6 186 833
Autres créances	613 295		613 295
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6 300 842		6 300 842
Charges constatées d'avance (3)	99 048		99 048
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 205 419		13 205 419
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	145 370 894	6 875	145 364 019
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

31/07/2022	
CAPITAUX PROPRES	
Capital	92 952 379
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 704 368
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	943 254
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	685 659
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	330 800
TOTAL CAPITAUX PROPRES	98 616 460
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	115 869
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	115 869
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 005 958
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 962 976
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 754
Dettes fiscales et sociales	1 504 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	46 631 690
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	145 364 019
(1) Dont à plus d'un an (a)	34 666 667
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 965 023
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/07/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	1 182 687		1 182 687
Chiffre d'affaires net	1 182 687		1 182 687
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			579 391
Autres produits			3 409 948
Total produits d'exploitation (I)			5 172 026
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			1 788 848
Impôts, taxes et versements assimilés			54 799
Salaires et traitements			708 399
Charges sociales			434 744
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 875
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			115 869
Autres charges			7 207
Total charges d'exploitation (II)			3 116 740
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 055 286
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			606
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			606
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			792 223
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			792 223
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-791 617
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 263 669

Compte de résultat (suite)

31/07/2022	
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	
Total produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	330 800
Total charges exceptionnelles (VIII)	330 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-330 800
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	247 210
Total des produits (I+III+V+VII)	5 172 632
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 486 973
BENEFICE OU PERTE	685 659
(a) Y compris :	
- Redevances de crédit-bail mobilier	
- Redevances de crédit-bail immobilier	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	
(3) Dont produits concernant les entités liées	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	

EPIKTET
Société par actions simplifiée au capital de 93.865.663 euros
Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris
901 872 366 R.C.S. Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 13 MARS 2023

Le 13 mars 2023,

le soussigné, la société SENEK (RCS Paris 539 694 844), représentée par Monsieur Hervé Lecat, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), après avis aux commissaires aux comptes, a pris les décisions suivantes :

1. Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 juillet 2022

Le Président, connaissance prise du bilan, du compte de résultat et de l'annexe établis pour l'exercice social clos le 31 juillet 2022, ainsi que du projet de rapport de gestion qui a été préparé pour être soumis aux associés, arrête lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice net comptable de 685.659 euros.

Le Président décide de proposer aux associés d'affecter le bénéfice net de l'exercice, soit la somme de 685.659 euros, comme suit :

- 34.283 euros au compte « Réserve légale » ;
- 651.376 euros au compte « Autres Réserves ».

2. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés ; rédaction du rapport de gestion, du rapport de gestion groupe et du texte des résolutions à soumettre au vote de cette assemblée

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 28 mars 2023, à 14 heures, au siège de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- quitus au président et au directeur général de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités légales.



* * *

Le Président arrête ensuite définitivement les termes de ses rapports qu'il soumettra aux associés, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des associés.

Un exemplaire de chacun de ces documents sera mis à la disposition des associés et des commissaires aux comptes.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



SENEK

Représentée par Monsieur Hervé Lecat

EPIKTET

Société par actions simplifiée au capital de 93.865.663 euros

Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris

901 872 366 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 MARS 2023**

Affectation du résultat

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Assemblée décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice net comptable de 685.659 euros, comme suit :

- 34.283 euros au compte « Réserve Légale » ;
- 651.376 euros au compte « Autres Réserves ».

L'Assemblée prend acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a distribué aucun dividende, s'agissant de son premier exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

Pour extrait certifié conforme



SENEK

Représentée par Monsieur Hervé Lecat

Président de SENEK

EPIKTET

Société par actions simplifiée au capital de 93.865.663 euros

Siège social : 38, rue Blomet, 75015 Paris

901 872 366 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2023**

Le 28 mars 2023, à 14 heures,

les associés de la Société se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») au sur convocation effectuée par le président de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé Lecat, en sa qualité de président de la société SENEK, elle-même présidente de la Société (le « **Président** »).

Le Président est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est signée par les associés présents ou représentés de la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins 50,01% des droits de vote de la Société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la convocation adressée aux Associés ;
- une copie de la convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception aux co-commissaires aux comptes de la Société ;
- la feuille de présence et les pouvoirs de représentation ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- le rapport de gestion du président de la Société ;
- le rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- le rapport spécial du président sur les attributions des actions gratuites ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées ; et
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

u

- rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022 ;
- approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ;
- conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- quitus au président de la Société ; et
- pouvoirs pour les formalités légales.

Le Cabinet d'Expertise et de Commissariat Jean Pierre Daire, commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est absent et excusé. Le Cabinet Mazars, commissaire aux comptes titulaire de la Société est présent et représenté par M. Arnaud Le Néen.

Puis, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Rapport du président de la Société et rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels ; présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président de la Société et du rapport des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2022, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquelles il résulte, pour ledit exercice un bénéfice net comptable de 685.659 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022)

L'Assemblée décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de la Société pour l'exercice écoulé, soit un bénéfice net comptable de 685.659 euros, comme suit :

- 34.283 euros au compte de Réserve légale ;
- 651.376 euros au compte Autres Réserves.

L'Assemblée prend acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a distribué aucun dividende, s'agissant de son premier exercice social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.



TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts)

L'Assemblée prend acte, en application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, que la Société n'a pas encouru de charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 dudit code au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes de la Société sur les conventions dites "réglementées" visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

(Quitus au président de la Société)

L'Assemblée approuve les actes de gestion accomplis par le président de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022 et donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au président de la Société de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité simple des droits de vote des associés présents ou représentés.



* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société.



SENEK

Représentée par Monsieur Hervé Lecat

Président de SENEK

mazars

Asturia C
4, rue Edith Piaf
44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 53 35 51 70

Cabinet Jean-Pierre Daire

51 boulevard de Valmy
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél : +33 (0)3 20 07 89 34

EPIKTET

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois et 3 jours clos le 31 juillet 2022

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire
et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Cabinet d'expertise et de commissariat Jean-Pierre Daire
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Siège social : 51, boulevard de Valmy 59650 Villeneuve d'Ascq
Capital de 16 500 euros - RCS Lille Métropole 414 782 961

EPIKTET

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 901 872 366

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 12 mois et 3 jours clos le 31 juillet 2022

A l'assemblée générale de la société EPIKTET,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EPIKTET relatifs à l'exercice de 12 mois et 3 jours clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

AH

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note de l'annexe « *Notes sur le bilan – Immobilisations financières* » expose les méthodes relatives à l'évaluation des titres de participations. Notre appréciation s'est fondée sur l'analyse du caractère approprié des méthodes retenues, du caractère raisonnable des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que sur l'information donnée en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

A H

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

AH

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Saint-Herblain, le 15 mars 2023

Cabinet d'expertise et de commissariat

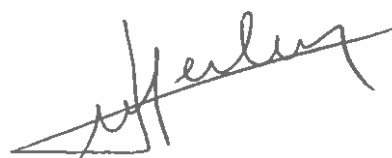
Jean-Pierre Daire

Villeneuve d'Ascq, le 15 mars 2023

Arnaud Le Néen, Associé

A stylized blue ink signature of Arnaud Le Néen, featuring a large loop and a horizontal stroke.

Arnaud Herbecq, Associé

A stylized blue ink signature of Arnaud Herbecq, featuring a large loop and a horizontal stroke.

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Potié - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/07/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	6 291 000		6 291 000
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles	9 215	1 492	7 723
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	31 297	5 383	25 914
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	125 823 874		125 823 874
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 090		10 090
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	132 165 475	6 875	132 158 601
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes	5 400		5 400
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	6 186 833		6 186 833
Autres créances	613 295		613 295
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6 300 842		6 300 842
Charges constatées d'avance (3)	99 048		99 048
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 205 419		13 205 419
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	145 370 894	6 875	145 364 019
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

SARL C.A.B. EXPERTISE et
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poué - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Bilan passif

31/07/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital	92 952 379
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 704 368
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	943 254
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	685 659
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	330 800
TOTAL CAPITAUX PROPRES	98 616 460

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	115 869
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	115 869

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 005 958
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 962 976
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 754
Dettes fiscales et sociales	1 504 003
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

TOTAL DETTES 46 631 690

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL 145 364 019

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poité - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

(1) Dont à plus d'un an (a)	34 666 667
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 965 023
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

A k

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/07/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	1 182 687		1 182 687
Chiffre d'affaires net	1 182 687		1 182 687
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			579 391
Autres produits			3 409 948
Total produits d'exploitation (I)			5 172 026
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			1 788 848
Impôts, taxes et versements assimilés			54 799
Salaires et traitements			708 399
Charges sociales			434 744
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 875
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			115 869
Autres charges			7 207
Total charges d'exploitation (II)			3 116 740
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			2 055 286
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			606
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			606
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			792 223
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			792 223
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-791 617
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			1 263 669

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poué - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Compte de résultat (suite)

31/07/2022

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)**Charges exceptionnelles**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

330 800

Total charges exceptionnelles (VIII)

330 800

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

-330 800

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

247 210

Total des produits (I+III+V+VII)

5 172 632

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

4 486 973

BENEFICE OU PERTE

685 659

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poite - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

ETATS FINANCIERS

2022

Période du 29/07/2021 au 31/07/2022

Annexe

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poité - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Cegid
Group

A4

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EPIKTET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2022, dont le total est de 145 364 019 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 685 659 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 29/07/2021 au 31/07/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

SARL CAB. EXPERTISE &
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Potté - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est à noter que ce premier exercice débutant le 29/07/2021 comporte légèrement plus que 12 mois.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2021)

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poué - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Ak

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		6 300 215		6 300 215
Immobilisations incorporelles		6 300 215		6 300 215
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		8 674		8 674
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		22 623		22 623
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		31 297		31 297
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		125 823 974		125 823 874
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		10 090		10 090
Immobilisations financières		125 834 064		125 833 964
ACTIF IMMOBILISE		132 165 576		132 165 475

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

A 11

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 300 215	31 297	125 834 064	132 165 576
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 300 215	31 297	125 834 064	132 165 576
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

La société détient plusieurs marques dont la valeur a fait l'objet d'une évaluation à dire d'expert à la création de la filiale sur la base de comparables et des dépenses engagées. Ces marques sont comptabilisées en immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, augmenté le cas échéant des frais d'acquisitions.

Lorsque la valeur d'utilité est considérée comme durablement inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation du montant de la différence est constituée. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de l'un ou plusieurs des éléments suivants : quote-part de capitaux propres, comparables, plus-value potentielle sur éléments du patrimoine, perspectives de rentabilité de chacune des sociétés concernées en cohérence avec les plans de développement du groupe.

Les frais d'acquisition des immobilisations financières ne font pas l'objet d'un étalement par le biais d'un amortissement constaté en minoration de l'actif. Néanmoins, ces frais pouvant faire l'objet d'un amortissement sur le plan fiscal sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition des titres, des amortissements dérogatoires ont été inscrits en "Charges exceptionnelles" et au passif du bilan en "Provisions réglementées".

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS SFEF 75015 PARIS	50 000	155 157	100,00	-289 238
SAS KINOUGARDE 75015 PARIS	50 000	1 010 739	100,00	1 184 200
SAS COMPLETEUDE 75015 PARIS	164 000	771 858	100,00	107 781
SAS AREUS 49000 ANGERS	40 000	236 250	100,00	200 973
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poré - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 492		1 492
Immobilisations incorporelles		1 492		1 492
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		967		967
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 416		4 416
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		5 383		5 383
ACTIF IMMOBILISE		6 875		6 875

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poite - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 909 266 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 090		10 090
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 186 833	6 186 833	
Autres	613 295	613 295	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	99 048	99 048	
Total	6 909 266	6 899 176	10 090

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAHNE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 77

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 92 952 379,00 euros décomposé en 92 952 379 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	92 952 379	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	92 952 379	1,00

Un plan d'actions gratuites est en place à l'intention des salariés de la société. Ce plan autorise l'attribution d'actions gratuites ordinaires pouvant aller jusqu'à 1300 000 actions, ainsi que l'attribution d'actions de préférence (jusqu'à 520 000 actions). Les conditions applicables sont précisées dans les procès-verbaux s'y référant.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 631 690 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	38 005 958	3 339 291	13 333 332	21 333 335
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	158 754	158 754		
Dettes fiscales et sociales	1 504 003	1 504 003		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6 962 976	6 962 976		
Produits constatés d'avance				
Total	46 631 690	11 965 023	13 333 332	21 333 335

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice 38 000 000

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Pompidou - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	38 000 000	132 171 033	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	38 000 000	132 171 033	

Les dettes bancaires de l'entreprise sont garanties par les sûretés suivantes :

- Nantissement des comptes bancaires de la société et de ses filiales;

Notes sur le bilan

- Nantissement des comptes titres financiers de la société et de ses filiales.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUE	5 063
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	5 958
CONGES A PAYER	111 392
PROV PRIMES	4 159
CHARGES SOC/CONGES A PAYER	56 793
AUTRES CHARGES SOC A PAYER	2 120
Taxe d'apprentissage CAP	414
ETAT - CAP - CET	2 629
Total	188 528

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	99 048		
Total	99 048		

SARL CAB. EXPERTISE et
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poré - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

A 1+

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 55 320 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

SARL CAB. EXPERTISE &
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poitè - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		8
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total		8

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 65 552 euros

Les engagements de retraite de l'entreprise correspondent à l'évaluation actuarielle des indemnités de fin de carrière.

SARL CAB. EXPERTISE &
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Jean-Pierre DAIRE
10, rue Georges Poié - 59120 LOOS
Tél. 03 20 07 11 24

A 6